

## Compte - rendu du Conseil Municipal du Mercredi 23 avril 2014



L'an deux mille quatorze, le mercredi 23 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 18 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, PETITPREZ Marc, LEPORCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, VANHUFFEL André, TIMMERMAN Guillaume, BOULANGE Virginie, TOURNON Marie-José, MAZINGARBE Jean-Claude, RYCKEBUSCH Monique, TRIPLET Bernadette, ROUZE Annick, DERISQUEBOURG Laurence, FONTAINE Christophe, COMYN Dorothée, VILAIN Carmen, BLOIS Bernadette, WYTS Xavier, BROUX Éric

Absents ayant donné pouvoir : EDME Jacques à GORRILLOT Jean-Pierre, BERLAK Colette à MAZINGARBE Jean-Claude et LEMAHIEU Robert à WYTS Xavier

Secrétaire de séance : COMYN Dorothée

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite exprimer, au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ses sincères condoléances à Madame BLOIS pour le décès de son époux.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2014**

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le compte-rendu de la séance du 30 mars 2014. Le compte rendu est **adopté à l'unanimité**.

### **Taux d'imposition 2014 des trois taxes directes locales**

Vu l'avis de la commission des Finances du 16 avril 2014,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote les taux d'imposition 2014 de la taxe d'habitation et des taxes foncières:

#### **2014**

- taxe d'habitation	18.98 %
- taxe foncière (bâti)	14.50 %
- taxe foncière (non bâti)	40.91 %

Monsieur le Maire explique le fonctionnement du vote du budget. Celui-ci a été discuté lors de la commission finances qui a eu lieu le 16 avril 2014. Il indique que les mêmes taux d'imposition sont proposés au vote du Conseil Municipal malgré le désengagement de l'Etat. Les recettes issues de ces 3 taxes sont en augmentation du fait de la réévaluation des bases et de l'augmentation du nombre de propriétés bâties. Il est prévu une continuité dans l'augmentation des recettes liées à la taxe foncière bâti grâce au Projet Nacarot. Cela permettra notamment d'assumer la charge financière supplémentaire induite par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

### **Budget Primitif 2014**

Le Budget primitif s'équilibre à 2 716 200,58 € en section de fonctionnement et à 1 782 286,96 € en section d'investissement, soit un total 4 498 487,54 €.

Avant le vote, Monsieur le Maire explique les grands équilibres en jeu dans le document budgétaire présenté aux conseillers. Il insiste sur le choix d'une gestion « en bon père de famille » qui implique une surestimation des dépenses et une sous-évaluation des recettes, gage de prudence pour les comptes de la commune. Il ajoute que l'inscription des dépenses dans le budget prévisionnel ne vaut pas engagement de ces dépenses.

A la question de Monsieur FONTAINE sur la baisse du montant prévu à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) de la section de fonctionnement, Monsieur le Maire précise qu'elle est la conséquence des investissements importants réalisés en 2013 (réhabilitation de la salle des fêtes et construction des ateliers municipaux).

Madame ROUZE demande le nombre d'agents municipaux pour préciser les dépenses de personnel. Il lui est répondu que la Mairie a en charge moins de 20 équivalents temps plein, répartis sur 26 agents municipaux. Monsieur le Maire explique que le souhait de la municipalité est de favoriser le travail en interne plutôt que de faire appel à des prestataires pour réaliser ses projets. Cela permet à la commune d'être autonome dans son action et d'être réactive face une demande.

Madame BOULANGE demande dans quels articles sont compris les inscriptions budgétaires concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Il lui est répondu que 4 000 € ont été ajoutés à l'article 6218 (charges de personnel – autre personnel extérieur) pour la rémunération des enseignants qui participeraient aux ateliers périscolaires et qu'une marge de manœuvre est disponible à l'article 6042 (charges à caractère général – achats de prestations de services).

Concernant la section d'investissement, Monsieur le Maire explique plusieurs éléments. Le budget prévisionnel reprend les restes à réaliser de l'exercice précédent, en recettes (exemple : le solde de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et dépenses (exemple : la fin de la réhabilitation de la salle des fêtes). Il précise que l'article 10222 (FCTVA) regroupe les recettes issues des remboursements de TVA des dépenses d'investissement de l'année N-2 (soit 2012 pour le budget 2014). Il termine en indiquant que la subvention du Conseil Général pour la réhabilitation de la salle des fêtes n'étant pas notifiée, elle n'apparaît pas dans les recettes prévues en investissement.

Le Conseil Municipal procède ensuite au vote du Budget Primitif 2014. Celui-ci est **adopté à l'unanimité**.

#### **Subvention 2014 du CCAS de Sainghin en Mélançois**

Vu le budget primitif 2014 de la commune,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 10 000,00 € au CCAS de Sainghin-en-Mélançois.
- PRECISE que cette somme, inscrite à l'article 657362 du BP 2014, est un plafond. La dépense communale sera ajustée en fonction des dépenses et des recettes réalisées par le CCAS en 2014.

#### **Subvention 2014 Mission Locale pour l'emploi de Villeneuve d'Ascq**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution de la subvention 2014 à la MISSION LOCALE de Villeneuve d'Ascq,

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- ATTRIBUE une subvention pour l'année 2014 de 3 669,00 €

- DECIDE le mandatement de la dépense engagée article 65738 de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire précise que le travail avec la Mission locale est suivi pour la Mairie par MM VANACKER et DELERS.

#### **Colis des aînés 2014**

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- CONFIRME la remise d'un colis aux personnes ayant 70 ans sur l'année.
- FIXE ces colis au nombre de trois par an.
  - 1) Ducasse de mai
  - 2) Ducasse de septembre
  - 3) Noël
- FIXE le prix de chaque colis à 21,00 €

Monsieur PETITPREZ explique que le nombre de colis est en augmentation puisqu'il y aura distribution pour 329 personnes.

#### **Affaires diverses**

Monsieur GORRILLOT rend compte aux membres du Conseil Municipal de l'avancée des travaux sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Pour travailler sur ce sujet a été constitué un comité de pilotage regroupant Monsieur GORRILLOT et Madame BOULANGE pour la Mairie, les deux directeurs des écoles publiques et privées, Madame COMYN pour l'APE.

Monsieur GORRILLOT explique que la réforme des rythmes scolaires est complexe à mettre en place compte tenu du financement nécessaire et de la difficulté de recrutement des intervenants pour les activités.

Le premier débat a été celui du report de la réforme d'un an dans la commune, acté en 2013. Ce délai a permis la mise en place d'une concertation de l'ensemble des acteurs.

Face à la demande de l'Inspection Académique, le Conseil Municipal a fait le choix d'attendre les résultats des élections municipales avant de s'engager pleinement dans la mise en œuvre de la réforme.

##### *Les étapes du projet :*

Une première réunion (avant les élections) a validé la préférence des parents d'élèves pour le choix du mercredi matin comme nouvelle demi-journée travaillée à l'inverse de la volonté municipale ainsi que de celle du monde scolaire pour le samedi. A cette réunion, la directrice de l'école privée a annoncé que les parents d'élèves du privé ne souhaitaient pas engager l'école Saint Joseph dans la réforme.

Après les élections, le choix du mercredi matin ainsi que le rythme de deux sessions d'activités d'1h30 par classe et par semaine a été entériné. Il reflète la volonté de répondre aux besoins des enfants et permet d'affirmer le choix d'une réforme qualitative, en proposant des activités diversifiées et non de la simple garderie.

A ce stade du projet, les associations sportives de la commune ont été associées à la démarche pour connaître leur souhait d'intégrer le programme d'activités et leur donner les informations sur l'impact de la réforme sur l'organisation du mercredi matin. Plusieurs associations ou partenaires ont fait savoir leur intérêt pour la prise en charge d'activités : Baby Gym, Judo Club, Basket, Mister Wood (pour du Kung Fu et de l'initiation anglais), Madame DUBOIS, Madame TOURNON (pour l'éveil musical).

Ensuite, une réunion de présentation aux parents d'élèves a eu lieu pour donner des précisions sur l'organisation concrète. Les activités périscolaires sont prévues les lundis et jeudis pour la maternelle, mardi et vendredi pour l'élémentaire (de 15h à 16h30). Le Conseil Municipal souhaite proposer prioritairement une activité d'éveil musical car l'offre est manquante sur la commune. Enfin, une garderie sera proposée le mercredi matin pour prendre en charge les enfants, aux mêmes horaires que les autres jours de la semaine.

La question de l'organisation d'un service de cantine ainsi que d'un centre de loisirs sans hébergement le mercredi après-midi a été exclu pour l'année scolaire 2014-2015. Les nombreux changements obligent la commune à stabiliser son offre et à se laisser le temps de la réflexion sur l'éventuelle mise en œuvre d'un service supplémentaire.

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre en compte l'incidence financière de la création d'un tel dispositif. Plus globalement, il pose la question de la responsabilité des différents acteurs du monde scolaire et de la Mairie, notamment pendant les temps de transition entre l'école et les activités périscolaires.

Monsieur le Maire remercie Monsieur GORRILLOT pour son intervention et demande si des membres du Conseil Municipal ont des questions.

Monsieur WYTS demande où en est la question de la Ferme du Tilleul. Monsieur le Maire répond que trois options ont été proposées pendant la campagne des élections municipales. Avec 52 % des voix, c'est celle proposée par sa liste, à savoir laisser prendre en charge le dossier par le secteur privé pour ne pas mettre en danger les finances de la commune dans un projet au-dessus de ses moyens, qui a reçu l'aval des sainghinois. Concernant l'intérêt d'un bailleur privé, Monsieur le Maire indique qu'il en informerait le Conseil dès qu'une proposition officielle serait faite.

Monsieur FONTAINE indique que la rue du Grand Sainghin a été endommagé par le passage de camions et qu'il convient que le Conseil soit vigilant sur les réparations de la route promises par l'entreprise.

Madame DERISQUEBOURG indique le retour de nombreux moustiques sur la commune. Il lui est répondu que la Mairie travaille avec les services du Conseil Général depuis plusieurs années pour le suivi et le traitement de ce problème.

Monsieur le Maire demande si le public souhaite interroger le Conseil Municipal.

En réponse à une question du public, Monsieur GORRILLOT indique que les activités périscolaires prévues dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ne seront pas payantes car elles seront prises en charge à 100 % par la commune.

*Calendrier des prochaines réunions de Conseil Municipal :*

- Jeudi 5 juin 2014 à 20h
- Mercredi 25 juin 2014 à 20h
- Jeudi 25 septembre 2014 à 20h
- Jeudi 6 novembre 2014 à 20h
- Jeudi 18 décembre 2014 à 20h

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00

\*\*\*\*